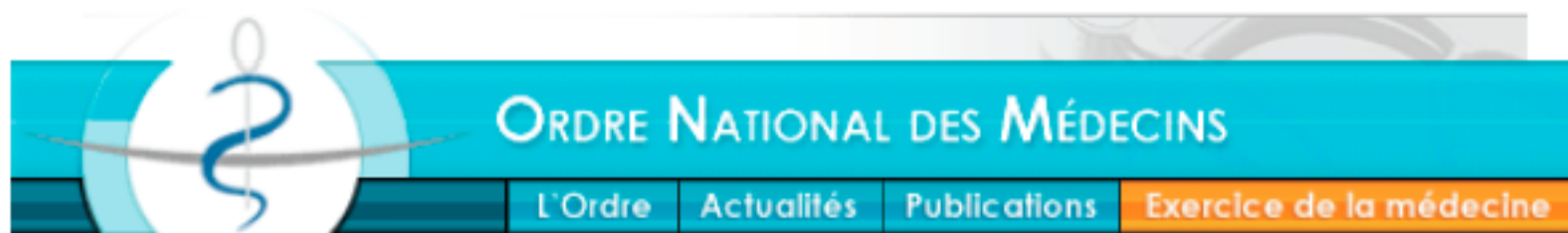


# REMPACEMENTS EN SECTEUR LIBERAL





# Conditions requises

---

- Au plan Universitaire:
  - Avoir validé :
    - 5 semestres pratiques avec au moins 3 semestres en anesthésie et 1 semestre en réanimation (DES à 4 ans)
    - 7 semestres pratiques avec au moins 4 semestres en anesthésie et 3 semestres en réanimation (DES à 5 ans)
  - Avoir validé l'examen de physiologie et de pharmacologie générale
  - Demander un accord écrit du coordinateur interrégional (Pr Veber) par l'intermédiaire du coordinateur régional (Pr Dupont)



# Conditions requises

---

- Au plan réglementaire:
  - Demande de remplacement de l'étudiant au conseil de l'ordre départemental, mais aussi demande du médecin remplacé
  - Souscription obligatoire à une assurance en responsabilité civile pour remplacement
  - Remplacements autorisés seulement pendant des journées de Congés Annuels signés à l'avance
  - Interdiction de remplacement lors d'un repos de sécurité suivant une garde